

Questions courantes lors d'une journée portes ouvertes au Lycée Monnet



Document non contractuel susceptible de modification en fonction des procédures académiques en vigueur pour la fin de l'année scolaire 2022/2023

Je souhaiterais inscrire mon enfant au lycée Jean Monnet: pôle général et technologique

- Pour une inscription en 2D générale et technologique, ou en 1^{ère} technologique ou en BTS, il n'y a pas de pré-inscription au lycée Jean Monnet. En classe de 3^{ème}, les familles formulent des vœux d'orientation. Au 3^{ème} trimestre les vœux sont des choix définitifs sur lesquels le conseil de classe se prononce. Ces vœux sont également saisis dans la procédure informatisée d'affectation des élèves en lien avec les établissements d'origine durant les mois de mai et juin (AFFELNET).
- Le résultat de cette procédure est communiqué aux familles fin juin, les inscriptions ont lieu quelques jours après.

Je souhaiterais inscrire mon enfant au lycée Jean Monnet - Pôle Technologique et Professionnel

- 3^{ème} prépa métiers, CAP 1^{ère} année, bac pro: Les élèves qui souhaitent intégrer une 3^{ème} Prépa-métiers en font la demande auprès du chef d'Établissement d'origine, cette candidature est ensuite examinée lors d'une commission.
- Pas de sectorisation pour l'enseignement professionnel.

Mon enfant est actuellement scolarisé au collège de Saint Julien, Douvaine, Bons en Chablais, Reignier, Gaillard, Annemasse ou Boège et il souhaite faire une 2D générale et technologique avec l'option S.I, ou biotechnologie, ou S.L. ou M.G.

- Ces établissements et les communes qui en dépendent ne relèvent pas du secteur scolaire du lycée Jean Monnet. Il est obligatoire pour les familles de faire une demande de dérogation. Celle-ci se fait au mois de mai, en même temps que la procédure informatisée d'affectation des élèves, et auprès des établissements d'origine.
- Il faut rappeler que ce sont des options facultatives non dérogatoires.
- L'admission en section européenne est déterminée conformément à la charte académique des Langues Vivantes Étrangères de l'académie de Grenoble.
- Les demandes de dérogation portent sur un établissement. **L'obtention de la dérogation ne garantit pas l'accès aux enseignements optionnels ou facultatifs demandés.** La demande de dérogation pourrait s'inscrire dans un projet de scolarité déjà préparé au collège.

Mon enfant souhaiterait faire l'option euro (anglais ou italien) ou une option artistique en 2D générale et technologique

- Ces options font l'objet d'un dossier de candidature que l'établissement d'origine donne aux élèves. Il est à rendre pour le 24 juin en général.
- Aucune inscription dans une option euro ou artistique ne sera retenue si un dossier ne respecte pas la procédure.
- Toutes les candidatures sont étudiées scrupuleusement et, en fonction des moyens alloués, des établissements d'origine des élèves et de leur dossier, ils sont acceptés ou pas.
- L'ouverture des enseignements optionnels et des dispositifs linguistiques (en classe de 2DGT, 1^{ère} générale et terminale générale) est du ressort de l'établissement au vu des effectifs réels. En l'absence d'effectifs suffisants, un ou plusieurs enseignements optionnels peuvent ne pas être proposés. Le nombre de groupes dépend des moyens alloués à l'établissement.
- **Des incompatibilités de cumul d'option et/ou dispositif linguistique liées à l'organisation du lycée sont portées à la connaissance des élèves et des familles au moment de l'inscription ou de la réinscription.**

Quand et comment auront lieu les inscriptions ?

Pôle général, technologique et supérieur, 1 place de Lattre de Tassigny

Pôle technologique et professionnel, 59 route d'Etrembières

- Pour les 2D générales et technologiques, les 1^{ère} technologiques et les BTS, les inscriptions auront lieu après la communication du résultat de la procédure informatisée d'affectation des élèves, c'est-à-dire fin juin début juillet.
- Les modalités seront de compléter un formulaire sur le site du lycée uniquement pour les élèves ayant une notification d'affectation au lycée signée par l'Inspecteur d'Académie.
- Les documents pour le dossier médical seront envoyés durant l'été, ils devront être renvoyés sous pli cacheté au lycée pour la fin août.
- Les manuels scolaires seront distribués à la rentrée de septembre.

- Pour les inscriptions en 3^{ème} prépa-pro, CAP et bac pro la procédure est identique.
- Pas de demande de dérogations pour le pôle technologique et professionnel.

Quand seront distribués les manuels scolaires?

La région Auvergne Rhône Alpes permet à tous les lycéens d'obtenir gratuitement les manuels scolaires.

- Pour cela les élèves entrant en classe de seconde ou venant d'une autre académie doivent créer leur espace sur le site passregion.auvergnerhonealpes.fr ou sur *l'appli du PASS'REGION*.
- Le lycée validera les cartes, elles arriveront quelques jours plus tard selon les modalités définies par l'élève (directement dans l'établissement ou au domicile de l'élève).
- Pour les autres élèves, le lycée revalidera les cartes lors des inscriptions pour les recharger.

Les manuels scolaires seront distribués à la rentrée de septembre

Mon enfant souhaite faire ESABAC/BACHIBAC

- Pour pouvoir intégrer une filière bi-nationale il faut compléter un dossier donné par le collège d'origine, vers le mois de mai. Les dossiers sont ensuite transmis à l'établissement pour étude, par une commission interne au lycée. Celui-ci transmet ensuite la liste des élèves retenus à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.)
- La suite de la procédure d'affectation et d'inscription est la même que précédemment (*question 4*).

Mon enfant est en 3^{ème}, mais souhaite faire STI2D/STL, je voudrais qu'il fasse également sa seconde au lycée Jean Monnet

Vous habitez le secteur du lycée

- l'orientation en filière technologique se fait en fin de seconde générale, via la procédure informatisée des élèves post seconde. Il fera sa 2DGT normalement au lycée après affectation en fin de 3^{ème}.

Vous n'habitez pas le secteur du lycée

- Soit votre enfant poursuit sa seconde dans son établissement de secteur, en fin d'année il peut demander une affectation en filière technologique, il sera alors affecté dans l'établissement de son choix.
- Soit vous faites une demande de dérogation pour pouvoir faire ses 3 années de lycée dans le même établissement. La DSDEN étudiera les demandes au même moment que la procédure informatisée d'affectation des élèves en lycée, en fonction des motifs et des places disponibles. Vous aurez une réponse de la DSDEN fin juin. En attendant vous devez faire un vœu d'affectation dans votre établissement de secteur pour permettre de conserver une place à votre enfant dans un établissement scolaire.

**Mon enfant est en classe de 2DGT et souhaite faire STI2D/STL
au lycée Jean Monnet ou dans un autre établissement**

- La procédure d'orientation en classe de seconde se déroule tout au long de l'année de 2DGT.
- Au 2^{ème} trimestre les familles émettent des vœux provisoires sur lesquels le conseil de classe émet également un avis.
- Au 3^{ème} trimestre les familles font des vœux d'orientation définitifs. Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre donne un avis définitif. Si la voie retenue est technologique le vœu sera saisi dans la procédure informatisée d'affectation des élèves par le lycée d'origine, le résultat de la procédure sera communiqué fin juin.
- Les inscriptions auront lieu quelques jours après selon les mêmes modalités qu'à la *question 4*.

Mon enfant est en 2D générale et technologique dans un autre établissement et souhaite faire une première générale avec l'enseignement de spécialité SI ou NSI

- Pour un enseignement de spécialité qui n'existe pas dans l'établissement de votre enfant, vous devez compléter un dossier auprès de votre établissement d'origine, qui le fera parvenir ensuite au lycée Jean Monnet.
- Le lycée transmettra à la DSDEN les candidatures reçues, celle-ci donnera son accord pour l'affectation des élèves au lycée en fonction des places disponibles et des moyens alloués.
- Vous aurez une réponse soit début juillet, soit durant l'été. Il est important qu'en attendant cette réponse vous l'inscriviez dans votre établissement de secteur avec un autre enseignement de spécialité, afin de permettre de conserver une place dans un établissement scolaire.

**Nous habitons loin et notre enfant veut faire une filière présente au lycée
Jean Monnet, est-il possible d'avoir une place à l'internat ?**

- Les demandes de place en internat se font par courrier lors des inscriptions, et éventuellement par un entretien avec les CPE.
- L'inscription se fera en ligne fin juin, elle sera validée par un courrier après étude de la demande. Une visite de l'internat sera organisée le mercredi 7 juin 2023 à 18h00, après inscription auprès de la vie scolaire.
- Le coût de l'internat est de 10,20€ par jour (nuitée, petit déjeuner, déjeuner et dîner) pour l'année 2023. La facture est émise chaque fin de trimestre et payable à réception.

Nous habitons loin, à qui dois-je m'adresser pour le bus scolaire ?

- Vous devez vous renseigner auprès de votre communauté de communes ou de votre mairie.
- La région Auvergne Rhône Alpes organise et prend en charge le transport des élèves hauts-savoyard exceptés ceux domiciliés et scolarisés à l'intérieur d'un périmètre d'agglomération.
- Le transport scolaire des élèves en situation de handicap reste de la compétence du Département.
- Pour plus de renseignements:

[région AU.R.A TRANSPORTS SCOLAIRES](#)

Mon enfant est boursier

- Votre enfant est actuellement en 3^{ème} dans un collège: au printemps 2023 va avoir lieu la campagne de bourses des lycées. C'est auprès de votre collège que vous devez faire la demande.
- Votre enfant est en classe de 2DGT et souhaite intégrer une voie technologique dans un autre établissement scolaire ou change d'établissement scolaire: l'établissement d'origine fera un transfert de bourse des lycées auprès des services académiques de traitement des bourses. Un enfant boursier en classe de seconde le reste jusqu'en terminale si son parcours est linéaire. En cas de redoublement ou de changement d'orientation (voie pro) le service des bourses demandera une nouvelle étude du dossier de l'élève (vérification de ressources).